AG CHASSIS SPRL
BUREAU
Rue de la Roche 6 1470 Bousval
TÉLÉPHONE
0477/929.735
ADRESSE ÉLECTRONIQUE
alexandre.mercier@agchassis.be
DELTA LLOYD :
BE19 1325 3478 7212
N°TVA : BE0836.479.203

Devis - Vente

N° client: 0001

Devis AME3482_V2	20/05/25	Traité par ALEX	Dimensions fabrication

Description du projet : Fourniture et placement de menuiseries en PVC.
Validité: 7 jours

Madame, Monsieur

Nous vous remercions pour votre demande d'offre relative à la fourniture et au placement de menuiseries en PVC.

Remarques préliminaires

Profilés

Les profilés de nos châssis, de marque Kommerling, répondent au normes d'isolation les plus sévères. Ces profilés, d'une épaisseur de 76mm, sont conçus avec **5 (ou 6) chambres**, pour une isolation thermique supérieure.
De grandes chambres de renfort, largement dimensionnées pour recevoir des profilés de résistance, assurent **une haute stabilité durable**.

Renforts

Les cadres des fenêtres et des portes (dormants et ouvrants) sont **renforcés** par des profils en acier galvanisé vissés (anti-vibration), assurant **une résistance mécanique très élevée et une stabilité irréprochable et durable.**

Quincaillerie

Nos fenêtres sontgénéralement «ouvrantes oscillantes» par défault.
Chaque fenêtre reçoit une serie de points de verrouillage et d'étanchéité.
Les fenêtres double-ouvrant sont équipées d'**une commande d'ouverture et de fermeture centralisée du 2ème ouvrant**.
Les charnières de porte tridimensionnelles sont **renforcées et réglables** pour **un fonctionnement parfait dans le temps**.

Vitrage

Nous prévoyons **un double vitrage à haute isolation thermique avec gaz Argon Ug=1,0W/m²K et intercalaire thermiquement amélioré (Warm Edge),** sauf mention contraire dans le devis**.**

Nous restons à votre entière disposition pour tout complément d'informations que vous jugeriez nécessaire et espérons être honorés de votre commande.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, nos salutations les plus distinguées.

Alexandre Mercier

Assemblage 001	Qté 1	Système: Kömmerling 76AD	Couleur: Blanc lisse avec le joint gris

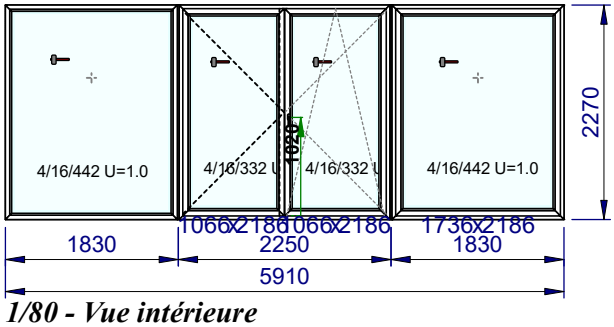

1/80 - Vue intérieure

	Description	Couleur
Coupleur(s)	Statique raccord 76605; Statique raccord 76605	
Vissé	No	

Coefficient thermique

Erreur

	Prix brut	Remise	Prix net
Châssis	211,90 EUR	0,00 %	211,90 EUR
Total	**211,90 EUR**		**211,90 EUR**

Châssis 001/1	Qté 1	Système: Kömmerling 76AD	Parcloses: Kömmerling 76AD joint gris	Couleur: Blanc lisse avec le joint gris

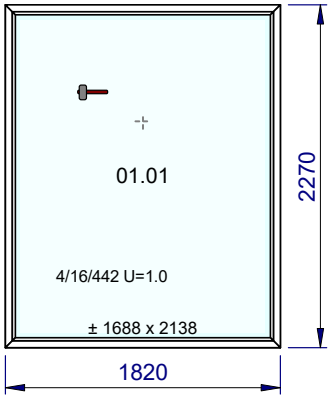

1/50 - Vue intérieure

	Description	Couleur
Dormant *Type de drainage*	76101, Dormant, 67 mm *de face avec caches*	Blanc lisse avec le joint gris
Ouvrant 1	Fixe simple cadre Fixe Simple cadre	Blanc lisse avec le joint gris Blanc lisse avec le joint gris

Commentaire

INVISIVENT SUR LA PARTIE HAUTE

Coefficient thermique

Uw = 1.08 W/m²K

Vitrages et panneaux	Dimensions
01.01: 4/16/442 U=1,0 W/m2K - Intercaleire: Warm edge blanc RAL 9016 Facteur solaire = 49,00; Transmission lumineuse = 70,00	

	Prix brut	Remise	Prix net
Châssis	1.277,69 EUR	0,00 %	1.277,69 EUR
Total	**1.277,69 EUR**		**1.277,69 EUR**

Châssis 001/2	Qté 1	Système: Kömmerling 76AD	Parcloses: Kömmerling 76AD	Couleur: Blanc lisse avec le joint gris

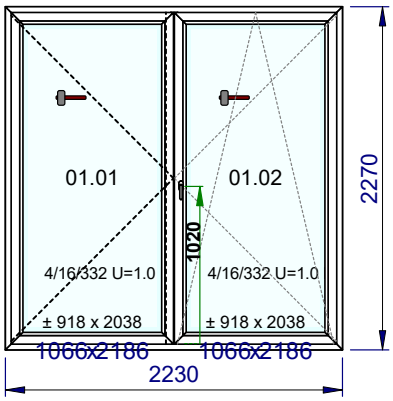

1/50 - Vue intérieure

	Description	Couleur
Dormant *Type de drainage*	76101, Dormant, 67 mm *de face avec caches*	Blanc lisse avec le joint gris
Ouvrant 1 *Mauclaire* *Type de quincaillerie* *Type de charnieres* *Anti fausse manoeuvre* *Pose poignee* *Couleur des caches charnieres* *Typ Poignee*	76201, Double Ouvrant, 78 mm *76402 - STD 66mm* ROTO NT Oscillo-battant et un ouvrant *Standard - 2 Gache Securite* *Visible ROTO NT* *Oui* *Constant* *Blanc* *Standard Hoppe Secoustic blanc*	Blanc lisse avec le joint gris Blanc lisse avec le joint gris

Coefficient thermique

Uw = 1.19 W/m²K

Châssis 001/2	Qté 1	Système: Kömmerling 76AD	Parcloses: Kömmerling 76AD	Couleur: Blanc lisse avec le joint gris

Vitrages et panneaux

01.01: 4/16/332 U=1,0 W/m2K - Intercaleire: Warm edge blanc RAL 9016
Facteur solaire = 0,57; Transmission lumineuse = 0,79
01.02: 4/16/332 U=1,0 W/m2K - Intercaleire: Warm edge blanc RAL 9016
Facteur solaire = 0,57; Transmission lumineuse = 0,79

	Prix brut	Remise	Prix net
Châssis	1.595,79 EUR	0,00 %	1.595,79 EUR
Total	**1.595,79 EUR**		**1.595,79 EUR**

Châssis 001/3	Qté 1	Système: Kömmerling 76AD	Parcloses: Kömmerling 76AD joint gris	Couleur: Blanc lisse avec le joint gris

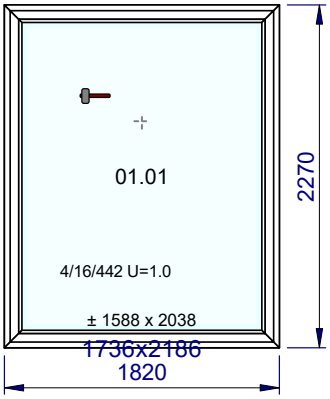

1/50 - Vue intérieure

	Description	Couleur
Dormant *Type de drainage*	76101, Dormant, 67 mm *de face avec caches*	Blanc lisse avec le joint gris
Ouvrant 1	76201, Simple Ouvrant, 78 mm Fixe Double cadre	Blanc lisse avec le joint gris Blanc lisse avec le joint gris

Commentaire

INVISIVENT SUR LA PARTIE HAUTE

Coefficient thermique

Uw = 1.09 W/m²K

Vitrages et panneaux **Dimensions**

01.01: 4/16/442 U=1,0 W/m2K - Intercaleire: Warm edge blanc RAL 9016
Facteur solaire = 49,00; Transmission lumineuse = 70,00

	Prix brut	Remise	Prix net
Châssis	1.277,69 EUR	0,00 %	1.277,69 EUR
Total	**1.277,69 EUR**		**1.277,69 EUR**

Châssis 002	Qté 1	Système: Kömmerling 76AD	Parcloses: Kömmerling 76AD joint gris	Couleur: Blanc lisse avec le joint gris

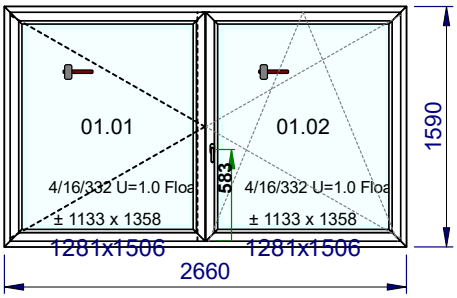

1/50 - Vue intérieure

	Description	Couleur
Dormant *Type de drainage*	76101, Dormant, 67 mm *de face avec caches*	Blanc lisse avec le joint gris
Ouvrant 1 *Mauclaire* *Type de quincaillerie* *Type de charnieres* *Anti fausse manoeuvre* *Pose poignee* *Couleur des caches charnieres* *Typ Poignee*	76201, Double Ouvrant, 78 mm *76402 - STD 66mm* ROTO NT Oscillo-battant et un ouvrant *Standard - 2 Gache Securite* *Visible ROTO NT* *Oui* *Constant* *Blanc* *Standard Hoppe Secoustic blanc*	Blanc lisse avec le joint gris Blanc lisse avec le joint gris

Coefficient thermique

Uw = 1.19 W/m²K

Vitrages et panneaux **Dimensions**

01.01: 4/16/332 U=1,0 W/m2K - Intercaleire: Warm edge blanc RAL 9016
Facteur solaire = 0,57; Transmission lumineuse = 0,79
01.02: 4/16/332 U=1,0 W/m2K - Intercaleire: Warm edge blanc RAL 9016
Facteur solaire = 0,57; Transmission lumineuse = 0,79

Dimensions

Devis AME3482_V2	20/05/25	Traité par ALEX	Dimensions fabrication

Châssis 002	Qté 1	Système: Kömmerling 76AD	Parcloses: Kömmerling 76AD joint gris	Couleur: Blanc lisse avec le joint gris

	Prix brut	Remise	Prix net
Châssis	1.314,91 EUR	0,00 %	1.314,91 EUR
Total	**1.314,91 EUR**		**1.314,91 EUR**

Fournitures supplémentaires: articles

Code	Description	Quantité	Unité	Prix unitaire	Total
	Renson invsivient selon detail annexé	1,000		1.001,69 EUR	1.001,69 EUR
	Pose	1,000		950,00 EUR	950,00 EUR

Coefficient thermique

Châssis		Qté	U x Surface	Surface	U
001	Assemblage				
001/1		1	4,48	4,131 m²	**1,08**
001/2		1	6,03	5,062 m²	**1,19**
001/3		1	4,50	4,131 m²	**1,09**
002		1	5,04	4,229 m²	**1,19**
			20,06	**17,554 m²**	**1,14**

	Total net
Total	**7.629,67 EUR**
Chutes RAL	**215,19 EUR**
Total net	**7.844,86 EUR**
TVA 6	**470,69 EUR**
Total TVAC	**8.315,55 EUR**

Cette commande comprend :
- La prise de mesures définitives par nos soins ;
- L'évacuation des anciennes menuiseries ;
- La pose des nouveaux châssis et/ou portes en PVC ;
- La pose du double-vitrage à haute isolation thermique ;
- L'injection de mousse polyuréthane d'isolation ;
- La pose d'un joint de silicone (maximum 10mm et uniquement si la maçonnerie le permet, voir remarques ci-dessous)

Cette commande ne comprend pas :
- L'utilisation d'une grue n'est pas incluse. Elle s'avera sans doute nécessaire et fera l'objet d'un supplément. Le cout supplémentaire sera celui payé par AG Chassis sur base de la facture de son sous-traitant grutié.
- La finition intérieure (plafonnage ou ébrasements et chambranles, tablette ou autres)

Remarques :
- Quincaillerieq de marque Roto ou Maco selon disponibilités chez nos fournisseurs
- Le mesurage de fabrication sera effectué après la réception de l'acompte prévu au contrat et lorsque le chantier est prêt (toutes les pierres bleues doivent être placées et les baies terminées) ;
- La fabrication ne pourra débuter qu'une fois tous ces renseignements complets pour l'ensemble de la commande, le délai en dépend ;
- Lors du mesurage de fabrication, la présence du ou des propriétaires est impérative pour confirmer les sens d'ouverture et autres points ;
- Les sens d'ouverture des portes et fenêtres peuvent éventuellement être modifier lors de la prise des mesures pour mise en production ;
- Lors du démontage des anciennes menuiseries, il est possible que les tablettes intérieures existantes se fendent ou se cassent, malgré tout le soin que nous apportons au démontage. Les frais éventuels de réparation ou de remplacement sont toujours à charge du client (article 10 de nos conditions générales de vente) ;
- Dans le cas de rénovation posée par nous, les anciennes maçonneries peuvent être la cause d'un jour important entre celles-ci et les dormants des châssis. Dans ce cas, la pose d'un joint de silicone est impossible et le rejointoyage au ciment est nécessaire et sera toujours à votre charge (7,50€/ml + TVA) ;
- Si le client souhaite un joint de silicone de couleur crème RAL9001, gris anthracite RAL7016, bleu RAL5011, vert RAL6009 ou gris clair, un supplément de 5€/ml +TVA lui sera compté ;
- Pour toute installation de moteur (porte de garage ou volet), le client doit prévoir une source d'électricité (prise de courant) à proximité immédiate du moteur ;
- Le client se chargera des éventuelles réservations d'emplacements de parking devant le bâtiment. Il veillera à ce que le chantier soit entièrement accessible et sécurisé (escalier, garde de corps,...). En cas d'inaccessibilité complète du chantier, la (ou les) journée(s) de travail supplémentaire sera (seront) à la

charge du client (le taux horraire est de 45€HTVA par ouvrier). Si le chantier devait être inaccessible, le client est tenu d'avertir AG châssis au moins 48h en avance sinon la journée de travail sera facturée ;
-NORME NBN S 23-002 : Le maître d'ouvrage a été informé de la norme NBN S 23-002 concernant les obligations relatives à l'utilisation de vitrage de sécurité. Tout écart à cette norme est sur demande et à l'entière responsabilité du maître de l'ouvrage.
-NORME NBN D 50-001 : Le maître d'ouvrage a été informé de la norme NBN D 50-001 concernant les obligations en matière de ventilation. Tout écart à cette norme est sur demande et à l'entière responsabilité du maître de l'ouvrage.

Conditions générales :
- Les conditions générales de vente sont au verso du présent contrat ou jointes à celui- ci.

Garantie :
- Voir le chapitre VIII des conditions générales de vente et d'entreprise.

Conditions de paiement :
1. Acompte de 40% à la commande par virement bancaire sur le compte BE19 1325 3478 7212 - BNAG BE BB ;
2. Acompte de 40% le premier jour du placement par virement bancaire réceptionné 3 jours avant la date du placement au compte BE19 1325 3478 7212 - BNAG BE BB
3. Solde de 20% à la fin des travaux (maximum 7 jours) par virement bancaire sur le compte BE19 1325 3478 7212 - BNAG BE BB.

La présente convention est conclue moyennant la prise de connaissance et l'acceptation par votre signature des conditions générales reprises au verso.

Conditions générales de vente

1. L'entièreté du texte de nos conditions générales de vente et de livraison fait partie intégrante de nos offres ou de toute convention conclue. Sauf stipulation expresse contraire, l'acheteur déclare en avoir pris connaissance et reconnaît en avoir accepté les clauses.
2. Toute dérogation ou modification aux présentes clauses sera non valide si elle n'a pas été faite par écrit et acceptée par les parties.
3. Toutes nos propositions, catalogues, brochures, listes de prix et renseignements divers fournis au client, ne constituent pas des offres et sont sans aucun engagement de notre part.
Les conditions particulières mentionnent le délai de validité des offres.
4. Tous les paiements se font au grand comptant et sans escompte, sauf avis contraire stipulé par écrit.
Toute commande donne lieu à un premier paiement, à titre d'arrhes, de 40% du prix : tout contrat est conclu par nous sous la condition suspensive du paiement des arrhes par le client dans le délai de validité de l'offre.
5. Le client est informé que le paiement des arrhes implique la mise en fabrication à bref délai des châssis, portes, etc., faisant l'objet du contrat.
Une annulation du contrat par le client :
- N'est plus possible une fois que des marchandises auront été individualisées (chez le vendeur ou ses fournisseurs) en vue de l'exécution de la commande.
- Est possible avant cette individualisation moyennant l'abandon des arrhes à AG Châssis s.p.r.l :

Les arrhes couvrent alors les prestations d'AG Châssis s.p.r.l jusqu'à l'annulation du contrat (devis, mesures, commandes, etc.).□Aucune modification des dimensions ou caractéristiques des châssis ne sera acceptée si
celle-ci parvient à l'entrepreneur, par écrit, après le mesurage prévu à la fiche de travail annexée au bon de commande. Lorsqu'une modification des mesures ou des types indiqués s'opère après la conclusion du contrat mais avant le mesurage, les prix figurant au contrat seront actualisés en fonction de ces modifications, d'après la liste des prix de l'entrepreneur.
Ces prix actualisés seront réputés acceptés par les parties (voir l'article 13).
6. La livraison des matériaux commandés donnera lieu à un second paiement de 40 %, exigible au plus tard le jour du déchargement de la marchandise sur les lieux du placement. En cas de non paiement de la somme convenue avant déchargement de la commande, les ouvriers d'AG Châssis s.p.r.l devront repartir au siège social avec la marchandise. La journée de nos ouvriers sera facturée au client au tarif d'une journée de pose en vigueur.
7. Tout retard, quelle qu'en soit la durée, qui trouve son origine dans un cas de force majeure, telle que définie ci-dessous, nous autorise à suspendre l'exécution du contrat pendant la durée de l'évènement perturbateur. Sont notamment considérés comme cas de force majeure, les conflits du travail, les retards de livraisons de fournisseurs, les guerres, incendies, catastrophes naturelles, évènements affectant les moyens de transports,
problèmes d'organisation interne de l'entreprise (maladie du personnel, panne de machines, vols...). AG Châssis s.p.r.l n'aura pas à établir l'imprévisible ni l'irrésistibilité de l'évènement perturbateur.
8. En cas de retard de plus de trente jours par rapport à la fin du délai de livraison mentionné dans l'offre, AG Châssis s.p.r.l sera redevable (pour autant que ce retard lui soit directement imputable) de plein droit et sans mise en demeure d'une indemnité forfaitaire de 2 € par jour avec un maximum de 10 % du prix du

chantier.
9. Moyennant l'indemnisation prévue à l'article 7, l'acheteur s'engage à prendre livraison des marchandises commandées ou à permettre les travaux de pose, si ceux-ci sont prévus dans le contrat, endéans un délai de trois mois à partir de la fin du délai prévu pour la livraison.
Le client ne pourra pas remplacer l'offre d'AG châssis s.p.r.l pour le chantier.
10. Pour le jour de pose prévu, le chantier devra être protégé préalablement par l'occupant. La s.p.r.l AG Châssis ne sera pas tenue responsable des dommages causés par la poussière et autre inconvénients liés aux travaux.
11. Au cas où la pose serait prévue dans le contrat, l'agrégation et la réception devront avoir lieu dans un délai de sept jours ouvrables : passé ce délai, l'agrégation et la réception sont réputées données par le client. Les vices apparents ou défauts de la marchandise doivent être signalés dans le même délai de dix jours par l'envoi d'un courrier recommandé qui énoncera de manière précise la nature et la motivation des protestations. Il ne sera pas tenu compte des remarques formulées oralement. Conformément aux normes en vigueur (STS38), tout défaut (coup, griffe, taches, …) dans et/ou sur le vitrage doit être visible à l'oeil nu, par clarté de jour normale et à distance de 3 mètres. Il en est de même pour les défauts (coup, griffe, …) constatés sur les menuiseries PVC, aluminium ou bois, une menuiserie extérieure étant considérée comme faisant partie intégrante du gros oeuvre et non pas comme un travail d'ébénisterie ou de finition.
12. Dans tous ces cas, AG Châssis s.p.r.l sera uniquement tenu de remplacer les marchandises présentant des défauts graves les rendant inaptes à l'utilisation prévue (servir de châssis, de porte, de fenêtres, etc.). Les marchandises présentant des défauts restent la propriété d'AG Châssis s.p.r.l..
13. Dans le cas où la pose serait prévue dans le contrat les conditions de pose sont les suivantes :
- Libre accès pour nos camions jusqu'à pied d'oeuvre : les abords et baies, sans autre corps de métier ou dépôt de marchandise dans la zone de travail.
- Libre utilisation de courant électrique 220 V à moins de trente mètres des baies, en cas de parachèvement ultérieur, du fait d'une cause indépendante de notre volonté ou en cas de non-conformité avec nos spécifications techniques de pose, les travaux seront facturés en régie (prix 40€/h).
- Tout écart supérieur de 5 cm aux mesures de l'offre entraîne une révision du prix.
- Si pour des raisons indépendantes d'AG Châssis s.p.r.l , le chantier n'est pas accessible pour le jour prévu pour le placement pour les motifs décrits supra ou toute autre raison, AG Châssis s.p.r.l sera en droit d'émettre une facture représentant 50 % du prix du chantier.
- Si les mêmes problèmes subsistent un mois après l'émission de cette facture, AG Châssis s.p.r.l. pourra émettre une seconde facture de 15 % du prix total du chantier.
14. Garantie concernant les matériaux que nous aurions fournis ou posés, AG Châssis s.p.r.l. garantit les installations de menuiseries en PVC, aluminium et en bois pendant un an contre tout vice d'assemblage et de placement.
15. Les profilés et menuiseries assemblées sont garantis contre les défauts de fonctionnement (les rendant impropres à l'usage prévu) pendant 10 ans par nos fournisseurs. Les volets (manuels ou électriques) sont garantis pendant 2 ans.
16. Les doubles vitrages sont garantis pendant 10 ans par nos fournisseurs sur leur transparence et l'absence de condensation.
Cette garantie exclut :
Toute casse et/ou griffe de vitrage (sauf constatée directement après le placement et dénoncée dans les 48 heures).
Le dépôt de condensation externe dû à un problème d'humidité dans le bâtiment.
Tous les vitrages que AG Châssis s.p.r.l. ne place pas lui-même.
17. Le démontage et remontage de tablettes en pierre ou marbre (ou d'autre nature) n'est qu'une obligation de moyens pour AG Châssis s.p.r.l. Le bris de tablettes sera ainsi imputé, sauf preuve contraire, à un défaut de celles-ci ou à leur vétusté.
18. AG Châssis s.p.r.l. ne garantit en aucun cas, la quincaillerie décorative en laiton poli et bronze.
19. Dans l'hypothèse où, en vertu des conditions particulières, le transport ne serait pas pris en charge par l'acheteur, le mode de transport, d'envoi, d'emballage, etc. est déterminé par le vendeur en bon père de famille, si aucune indication précise ne lui est donnée par l'acheteur, sans que le vendeur ne puisse encourir quelque responsabilité à cet égard.
20. AG Châssis s.p.r.l. pourra substituer dans l'exécution de ses obligations toute autre personne juridique qu'elle estime apte à exécuter le contrat (sans diminution des garanties).
21. Si la vente a été conclue par plusieurs acheteurs, ceux-ci seront tenus solidairement et indivisiblement à l'égard d'AG Châssis s.p.r.l..
22. S'il apparaît que le crédit de l'acheteur se détériore, nous nous réservons le droit de refuser toute livraison et de réclamer le paiement des marchandises déjà livrées.
23.a. Tout retard de payement entraînera une majoration, de plein droit et sans mise en demeure préalable d'une indemnité forfaitaire et irréductible de 17 % avec un minimum de 75,00 Euros. Outre cet intérêt, le montant de nos factures pourra également être majoré de 12,50 Euros pour un courrier envoyé et de 25,00 Euros pour le déplacement d'une personne. Les dépens de justice et les éventuels frais de défense seront en outre à charge du
débiteur.
b. Les sanctions imposées à l"acheteur en cas de non respect de ses obligations s'imposeront également au vendeur au cas où il ne respecterait pas les siennes.□c.Toute contestation, pour être recevable, doit être notifiée, sous huitaine, par recommandé, dés réception de la facture.
d. A défaut de stipulation sur la fiche de travail, les travaux de ragréage intérieur des châssis
ne nous incombent pas et ne peuvent en aucun cas retarder le paiement de notre facture.
24. Le fait pour AG Châssis s.p.r.l. de ne pas se prévaloir de l'inobservation par l'acheteur de l'une quelconque des obligations que ce dernier a en charge, ne pourra être interprétée comme comportant pour l'avenir une renonciation

à s'en prévaloir.
25. Les tribunaux de l'arrondissement de Nivelles seront seuls compétents pour statuer sur tout litige. L'entrepreneur se réserve cependant la possibilité d'assigner le client auprès des tribunaux de l'arrondissement dans lequel le client est domicilié, à son siège social, ou dans lequel le chantier se situe.
26. Le fournisseur n'encourt aucune responsabilité en cas de vol, de détérioration ou de destruction dues à toute cause qui lui est étrangère survenue avant la pose des marchandises livrées sur place. Dans ce cas, la facture du fournisseur se rapportant à ces marchandises livrées sera due dans son intégralité, déduction faite d'une somme égale à 6 % du montant de la facture pour frais de montage non réalisable. Il appartient au client de prouver toute faute de l'entrepreneur et du fournisseur si ce premier considère que le vol, détérioration ou destruction des marchandises livrées avant la pose lui sont imputables.